



Règlement des ateliers intramuros

1. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION

Ce règlement a pour but le maintien de la sécurité, du respect des personnes et du matériel ainsi que du « bien vivre ensemble » au sein des ateliers intramuros de la Fovahm. Il précise le cadre, les droits et responsabilités de chaque personne accueillie (mentionnée ci-après « travailleurs) dans les centres socioprofessionnels. Ce règlement est également applicable dans le cadre des transports organisés par la FOVAHM du domicile au lieu de travail.

Les maîtres d'atelier s'engagent à informer les travailleurs sur leurs droits et responsabilités dès leur entrée en fonction.

Les travailleurs s'engagent à respecter strictement les règles énoncées dans le présent règlement.

2. PROTECTION DE LA SANTE ET PREVENTION DES ACCIDENTS

La prévention des accidents et la santé au travail sont des priorités à la Fovahm. Pour cela, toutes les prescriptions de sécurité au travail doivent être respectées.

Les travailleurs occupés aux travaux comportant des risques de blessures sont tenus de porter les équipements de protections nécessaires. Ces équipements sont fournis par l'institution. Toute défectuosité doit être signalée au plus vite au maître d'atelier.

3. PROTECTION DE LA PERSONNALITE ET RESPECT D'AUTRUI

Le respect des personnes est le fondement du bon fonctionnement des centres. Toute forme de violence physique ou verbale est formellement interdite au sein des ateliers.

La discrimination des travailleurs en raison de leurs caractéristiques personnelles ou de leurs opinions, le harcèlement sexuel et le mobbing ne sont pas tolérés au sein de l'institution et ses abords et doivent être annoncés au maître d'atelier ou au responsable de centre.

Les prise et diffusion de photos et enregistrements (audio et vidéo) de personnes dans le cadre de la Fovahm sont interdites sans leur autorisation écrite et celle de leur représentant légal.

4. ORDRE ET COMPORTEMENT AU SEIN DU CENTRE

Chaque personne travaillant dans le centre est tenue de respecter les horaires de travail propres à chaque atelier. En cas d'absence, elle en informe son maître d'atelier sans délai.



Règlement des ateliers intramuros

Il est attendu de chaque travailleur un comportement en adéquation avec le cadre professionnel.

L'utilisation des téléphones portables à des fins privées est autorisée uniquement durant les pauses (matin, midi et après-midi). Son utilisation durant ces moments est possible dans le respect des autres usagers.

Afin d'éviter les vols, les objets de valeurs seront placés dans le vestiaire personnel et mis sous clé. L'institution décline toute responsabilité en cas de vol.

5. CONSOMMATION

La consommation de boissons alcoolisées est interdite dans toute l'enceinte des centres et durant les heures de travail.

Au sein du centre, la fumée est autorisée uniquement à l'extérieur des bâtiments et durant les pauses.

La consommation de substances est interdite et est soumise à la Loi sur les stupéfiants (LStup)

6. PROPRETE DANS LE CENTRE

Quand ils les quittent, les travailleurs doivent laisser leur poste de travail et leur lieu de pause propres et rangés. Une hygiène personnelle adaptée à l'activité et à son environnement est demandée à chaque travailleur.

7. REPONSES EN CAS DE NON-RESPECT

Le non-respect du présent règlement peut entraîner des réponses graduelles allant du rappel du maître d'atelier à un rappel du cadre par la Direction accompagné d'une information au représentant légal. Dans le cas d'un dépassement grave (cadre légal), l'autorité compétente peut être avertie.

8. ENGAGEMENT DU PERSONNEL ACCOMPAGNANT

Le personnel accompagnant et la Direction s'engagent à se comporter en « modèles » dans l'application des règles ci-dessus. Ils garantissent également la promotion du respect et de l'équité de traitement entre les personnes.



Règlement des ateliers intramuros

Dans les cas particuliers où des exceptions à ce règlement doivent être accordées à certaines personnes, celles-ci seront limitées dans le temps et clairement explicitées à leurs collègues.

Ce règlement a été relu et validé par un groupe de relecteurs.

Les versions FALC du règlement se trouvent aux pages suivantes :

- Version condensée (pour affichage en ateliers),
- Version exhaustive.

Pictogrammes issus de www.sclera-be et pictoselector et modifiés par l'éducatrice CFP



Règlement des ateliers intramuros



1. PROTECTION DE LA SANTE

Je respecte toutes les règles de sécurité.	
<p>La Fovahm donne des vêtements et des équipements de sécurité :</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- casques- gants- chaussures <p>Pour éviter les blessures, je porte les équipements.</p>	
Si mon équipement est cassé ou abîmé, je dis à mon maître d'atelier.	

2. RESPECT DES AUTRES

Toutes les personnes doivent être respectées à la Fovahm et autour de la Fovahm.	
<p>Il est interdit d'être violent avec quelqu'un. Il est interdit de dire des choses méchantes. Il est interdit de se moquer. Il est interdit de mal traiter une personne à cause de :</p> <ul style="list-style-type: none">- sa couleur de peau- son handicap- ou d'autres différences	

Si une personne ne respecte pas les règles, j'avertis le maître d'atelier.	
---	--



Règlement des ateliers intramuros

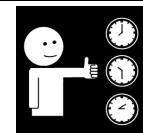


Il est interdit de prendre des photos ou de filmer une personne sans l'accord de la personne.



3. COMPORTEMENT DANS LE CENTRE

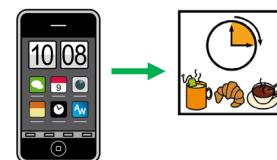
Je respecte les horaires de travail.



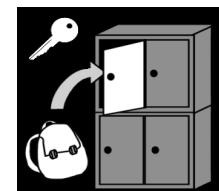
Si je suis absent,
je préviens mon maître d'atelier.



Les téléphones sont permis seulement
durant les pauses.
Le téléphone ne doit pas déranger les autres.



Je mets mes objets de valeur
dans un casier fermé à clé.
La Fovahm n'est pas responsable des vols.



4. CONSOMMATION

Pendant le travail, il est interdit de :

- boire de l'alcool
- fumer

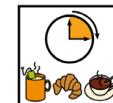
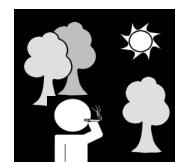




Règlement des ateliers intramuros



Pendant les pauses,
je peux fumer en dehors des bâtiments.



La drogue est interdite par la loi.



5. PROPRETE DANS LE CENTRE

J'ai une bonne hygiène.
Ma tenue est adaptée à mon travail.



6. SI UNE REGLE N'EST PAS RESPECTEE ?

Si je ne respecte pas les règles,
la Direction va m'expliquer
pourquoi les règles sont importantes.



Si je continue,
la Direction va parler avec mes parents
ou avec mon curateur.



Si c'est très grave,
la police peut être appelée.



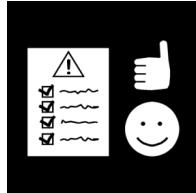


Règlement des ateliers intramuros



7. LE PERSONNEL ACCOMPAGNANT

Les accompagnants et la Direction
respectent aussi les règles.



Pictogrammes issus de www.sclera-be et pictoselector et modifiés par l'éducatrice CFP



Règlement des ateliers intramuros



- Les ateliers intramuros sont les ateliers dans la Fovahm.
Un règlement est un document avec des règles.
- Ce règlement explique les règles à suivre
dans les ateliers de la Fovahm.
- Ce règlement est pour tous les travailleurs et les travailleuses de la
Fovahm.
- Ce règlement est un accord entre moi et la Fovahm.
- Je dois comprendre le règlement.
- Je dois respecter le règlement.
- Si je ne comprends pas une règle,
le maître d'atelier peut m'aider.



Règlement des ateliers intramuros



POUR COMMENCER

<p>Le règlement sert à garder</p> <ul style="list-style-type: none">- la sécurité- le respect <p>des personnes et du matériel à la Fovahm.</p>	
<p>Le règlement explique les droits et les devoirs de chaque travailleur.</p>	
<p>Dans les transports, les règles sont les mêmes.</p>	
<p>Le groupe de travailleurs a validé le règlement.</p>	
<p>Le règlement est communiqué aux parents et aux curateurs.</p>	



Règlement des ateliers intramuros



1. PROTECTION DE LA SANTE

<p>Il est important d'éviter les accidents.</p>	
<p>Pour cela, je respecte toutes les règles de sécurité.</p>	
<p>La Fovahm donne des vêtements et des équipements de sécurité :</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- casques- gants- chaussures <p>Pour éviter les blessures, je porte les équipements.</p>	
<p>Si mon équipement est cassé ou abîmé, je dis à mon maître d'atelier.</p>	



Règlement des ateliers intramuros



2. RESPECT DES AUTRES

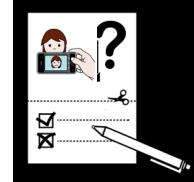
Toutes les personnes doivent être respectées à la Fovahm et autour de la Fovahm.	
Il est interdit d'être violent avec quelqu'un. Il est interdit de dire des choses méchantes. Il est interdit de se moquer. Il est interdit de mal traiter une personne à cause de : <ul style="list-style-type: none">- sa couleur de peau- son handicap- ou d'autres différences	
Si une personne ne respecte pas les règles, j'avertis le maître d'atelier.	
Il est interdit de prendre des photos ou de filmer une personne sans l'accord de la personne.	
Pour partager la photo d'une autre personne, je dois avoir son accord écrit.	



Règlement des ateliers intramuros



Il faut aussi l'accord de son curateur ou de ses parents.



3. COMPORTEMENT DANS LE CENTRE

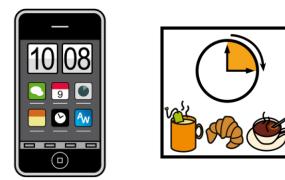
Je respecte les horaires de travail.



Si je suis absent,
je préviens mon maître d'atelier.

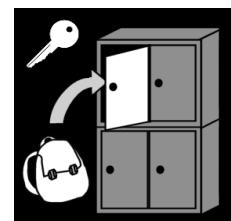


Les téléphones sont permis seulement
durant les pauses.



Le téléphone ne doit pas déranger les autres.

Je mets mes affaires
- personnelles
- de valeur
dans un casier fermé à clé.



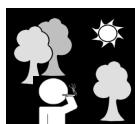
La Fovahm n'est pas responsable des vols.



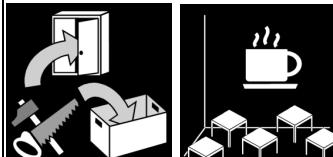
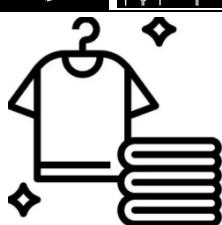
Règlement des ateliers intramuros



4. CONSOMMATION

Pendant le travail, il est interdit de : <ul style="list-style-type: none">- boire de l'alcool- fumer	  
Pendant les pauses, je peux fumer en dehors des bâtiments.	

5. PROPRETE DANS LE CENTRE

Je range <ul style="list-style-type: none">- mon poste de travail- mon lieu de pause	
J'ai une bonne hygiène. Ma tenue est adaptée à mon travail.	



Règlement des ateliers intramuros



6. SI UNE RÈGLE N'EST PAS RESPECTÉ

<p>Si je ne respecte pas ces règles, mon MSP va me rappeler la règle.</p> <p>Si je continue, Je peux être appelé par la Direction</p>	
<p>Si je ne respecte toujours pas la règle, la Direction va parler avec mes parents ou avec mon curateur.</p>	
<p>Si c'est très grave, Et que je ne respecte pas la loi la police peut être appelée.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- violence- vol- drogue	

7. ENGAGEMENT DU PERSONNEL ACCOMPAGNANT :

<p>Les accompagnants et la Direction respectent aussi les règles.</p>	
---	--

Pictogrammes issus de www.sclera-be et pictoselector et modifiés par l'éducatrice CFP